



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 20 mars 2024

Délibération du CA n°24/12

Objet : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage Tréfilerie

Document joint : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage Tréfilerie

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

Une convention conclue le 30 novembre 2020 entre l'Université Jean Monnet (UJM) et le Crous de Lyon précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le financement d'un nouveau bâtiment sur le campus Tréfilerie de Saint-Étienne dont une partie sera affectée au Crous pour la restauration universitaire. Un premier avenant, signé le 18 septembre 2023, a réévalué en partie la participation financière du Crous.

La participation financière du Crous porte notamment sur le « premier équipement » (équipements de grande cuisine : fours, réfrigérateurs, vitrines...), pour lequel un second financement complémentaire est nécessaire afin d'adapter l'ouvrage à l'évolution de la fréquentation des structures de restauration constatée depuis la mise en place du repas à 1€.

Par ailleurs, cette augmentation nécessite de modifier l'échéancier prévisionnel (article 14.1 de la convention initiale).

Article unique :

Le Conseil d'administration autorise le directeur général du Crous de Lyon à signer un nouvel avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage, signée le 30 novembre 2020 avec l'UJM, afin d'apporter un complément de financement final au titre du premier équipement de 46 542,32 € TTC toutes dépenses comprises et de modifier l'échéancier prévisionnel de paiement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 26
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

26 MARS 2024

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes


Gabriele FIONI